

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mars 2015

Service instructeur
Direction des Finances

N° CP-2015-3-1-3

Service consulté

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE
REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS A CERNAY**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt intégrale à l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace relative à un Eco-prêt d'un montant de 420 000 € pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 24 logements situés rue du Ventron à Cernay.

Au cours de sa séance du 31 mars 2011 (CG-2011-1-1-4), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace relative à une demande de garantie d'emprunt pour un Eco-prêt d'un montant de 420 000 € à souscrire pour financer une opération de réhabilitation thermique de 24 logements situés sis 1, 3, 5 rue du Ventron à Cernay.

Cette opération a fait l'objet d'une convention et d'une décision d'attribution d'une subvention de 66 000 € lors de la Commission Permanente du 4 octobre 2013 .

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 1 317 478,90 € est prévu selon le tableau ci après :

Subventions	204 000 €
Prêt C.D.C. Eco-prêt	420 000 €
Prêt Solendi	363 000 €
Prêt Aliance Territoires	123 000 €
Fonds propres	207 478,90 €
TOTAL	1 317 478.90 €

Les caractéristiques du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lequel la garantie est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	ECO PRET
Identifiant de la Ligne du Prêt	5076210
Montant de la Ligne du prêt	420 000 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	ANNUELLE
Taux de période	0,55 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,55 %
Taux d'intérêt plancher	0,5 %
Phase d'amortissement	
Durée	20 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,45 %
Taux d'intérêt	0,55 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	- 0,75 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

Ce prêt peut bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1^{ère}/12 du 23 mars 2007) et sans prise de sûreté, pour le financement des réhabilitations thermiques du parc existant (rapport CG-2013-3-1-3 du 21.06.2013).

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER